

Le contentieux et le contrôle de légalité des actes d'urbanisme

Urbanisme et Environnement

Objectifs

- Maîtriser les fondamentaux du principe et du contenu de la légalité appliqués aux actes d'urbanisme
- Identifier les différents types de procédures pré-contentieuses et contentieuses
- Mieux apprécier la légalité d'un acte d'urbanisme et les conséquences de son illégalité afin d'en assurer un contrôle plus efficace et/ou de prévenir les risques contentieux
- Renforcer la qualité rédactionnelle des actes d'urbanisme
- Acquérir des réflexes et méthodes permettant de mieux argumenter en demande ou en défense et d'améliorer la rédaction des mémoires contentieux

Contenu

- Le contrôle du respect de la légalité externe par les actes d'urbanisme
 - les vices d'incompétences
 - les vices de procédures : procédure consultative, procédure contradictoire
 - les vices de forme : règles substantielles règles non substantielles, signature des actes
- Le contrôle du respect de la légalité interne par les actes d'urbanisme
 - la violation de la loi
 - le contrôle du but de l'acte : le détournement de pouvoir
- La typologie des procédures de contrôle
- Les règles spécifiques au contentieux de la légalité des autorisations d'urbanisme et les apports de la réforme du droit de l'urbanisme
- Les recours administratifs préalables
- Les recours contentieux (recours pour excès de pouvoir, recours de plein contentieux indemnitaire, le référé suspension, le déféré préfectoral, le déféré suspension)
- La rédaction des actes d'urbanisme et des mémoires contentieux : méthodologie et pratique rédactionnelle
- Les actes
 - Méthodologie de rédaction d'un acte d'urbanisme
 - La pratique rédactionnelle : atelier d'écriture juridique
 - L'audit du texte
- Les mémoires contentieux
 - Méthodologie en défense
 - Méthodologie en demande : le déféré
 - La pratique rédactionnelle

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques étayés par l'étude d'une documentation comprenant textes normatifs, jurisprudences et circulaires
- Méthodes d'élaboration de fiches et schémas synthétiques portant sur les thèmes abordés
- Etude de dossiers
- Résolution de cas concrets au plus proche de la pratique des agents

Durée

4 jours

Public

Tout agent amené à prendre des actes d'urbanisme

Nous contacter

Tel: 01 55 28 33 06
Fax: 09 70 06 90 72
Email: grif@legrif.com
www.legrif.com

